

C O M P T E R E N D U

Etaient présents :

Messieurs SAULOUP Louis, BONSERGENT J.François , CADOT Roland, BOISRAMÉ Marcel, PERRAULT Eugène, BOURGEOIS Michel, ROUSSEAU J.Paul, GODICHEAU J.Pierre, LOISEAU Daniel, FOURMAULT Bertrand, LANDRON Pascal, PERRAULT J.Marie, LARDEUX Georges, DAVID Francis, GABORIAUD Bernard, HAMON Daniel, BERNET Guy, Mesdames CHARRAUD Isabelle, DRU Jacqueline et BUREAU Brigitte.

Etaient excusés :

- M. JAMET Gilles, qui avait donné pouvoir à M. SAULOUP Louis
- Mme GILET-LORAND Sylvie, qui avait donné pouvoir à M. FOURMAULT Bertrand.

Etait absent :

- M. BRIN André

Secrétaire de séance : Mme DRU Jacqueline

Assistait également à la réunion : Mme M.Christine JEMIN (Directrice des Services)

Ouverture de la séance à 20 H 30.

→ Approbation, à l'unanimité, du compte rendu de la réunion de Conseil du 9 juillet 2007.

M. Fourmault demande une précision concernant la rencontre avec M. Boisrobert (matériel salle de gymnastique).

M. Perrault précise qu'une rencontre avait été programmée avec ce dernier et les utilisateurs de la salle.

→ Présentation par M. le Maire des pièces jointes dans les dossiers.

→ Adoption, à l'unanimité, de l'ordre du jour de la séance avec les ajouts suivants :

- salle de gymnastique – avenant négatif
- avenant contrat précaire – logement près de la mairie
- signature convention « mise à disposition du terrain » pour poste transformateur avec le SIEM

→ Agenda du Maire

M. le Maire liste et commente les rencontres auxquelles il a assisté depuis le dernier Conseil.

⇒ COMMISSION FINANCES

➤ Jardins familiaux – convention et prix de location

M. le Maire rappelle le courrier qu'il a adressé à chaque Conseiller Municipal le 31 juillet pour les informer qu'il avait signé la convention pour les jardins familiaux à des conditions différentes de ce qui avait été décidé au Conseil du 9 juillet (location à 30 € au lieu de 50 €).

M. Perrault E. informe le Conseil qu'il a rencontré le Président de l'Association des Jardiniers mi-juillet, avec M. Boisramé afin de finaliser les modalités de la convention. Le Président, dans la mesure où le règlement à l'ancien propriétaire avait été versé pour l'année entière, estimait qu'il ne quitterait le terrain que le 31 octobre, voire plus tard à la fin des récoltes, et que pour dans ces conditions, il ne signerait pas la convention.

La commune ne connaissait pas exactement les droits des jardiniers sur ces terrains : droit de regard sur leurs cultures jusqu'à la fin de l'année. Les travaux de viabilité de la zone artisanale sont programmés pour la mi-octobre.

Suite à cette rencontre, Messieurs Perrault et Boisramé ont demandé au Président de l'Association de formuler ses souhaits par écrit.

Un courrier est arrivé le lendemain avec les souhaits suivants :

- location annuelle : 25 €
- terrains disponibles pour la commune à compter du 1^{er} octobre.

Une nouvelle rencontre a été programmée entre le bureau de l'Association et le bureau municipal.

La solution d'entente :

- location annuelle : 30 €

→ terrains disponibles pour la commune à compter du 1^{er} octobre.
M. Fourmault s'en étonne et trouve cette méthode un peu « cavalière ».
M. le Maire précise les raisons pour lesquelles cette mesure a été prise.
M. Godicheau regrette que la location de 50 € n'ait pas été maintenue et qu'une réduction de 40% soit accordée aux jardiniers en place.
M. Rousseau précise que très peu de jardiniers étaient d'accord avec cette formule qui leur a été proposée.
De plus, M. Boisramé rappelle l'intérêt de la collectivité : avoir les terrains disponibles pour commencer les travaux.
M. Fourmault constate que la commune a subi « un chantage ». M. Sauloup l'admet mais rappelle également que lors de la discussion il avait été également question « d'indemnités » ...
M. Fourmault souhaite que les dossiers présentés en Conseil, soient des dossiers « bouclés ».
M. Perrault E. précise qu'il est surtout important d'obtenir des « écrits » de nos interlocuteurs.
M. Rousseau donne quelques précisions concernant les travaux à venir sur le site des nouveaux jardins familiaux :

- pose des dalles : semaine 35
- abris de jardin : semaine 37

Mme Dru demande si la personne qui loue 2 terrains aura 2 abris.
M. le Maire lui répond par l'affirmative, car les abris de jardins seront disposés sur chaque parcelle.
M. Perrault E. précise que, dans un premier temps, les jardiniers ne pourront louer qu'une seule parcelle. Cela est inscrit dans la convention et le règlement, car ces jardins n'ont pas vocation à inciter les jardiniers à faire commerce de leurs cultures conformément aux statuts des jardins familiaux.
M. Fourmault demande à qui sera adressé l'appel de cotisation.
M. Perrault lui répond que le Président de l'Association déclarera en fin d'année le nombre de parcelles occupées. Sur la base de cette déclaration, la commune adressera un titre de recettes au Président de l'Association.
A l'unanimité, le Conseil accepte d'annuler la précédente délibération et en prend une nouvelle qui précise le montant annuel : 30 € avec obligation de libérer les terrains au 1^{er} octobre 2007.

➤ Landes 5 – allée piétonne - candélabres et signature convention maîtrise d'ouvrage temporaire

M. Rousseau présente le devis du SIEML pour la fourniture et la pose de 3 candélabres pour un montant de 13 721,09 € HT
La commune recevra dans un 2^{ème} temps une subvention de 750 €
Le Conseil, à l'unanimité, accepte le devis et autorise M. le Maire à signer la convention avec le SIEML pour la maîtrise d'ouvrage temporaire.

➤ Zone artisanale de la Grosse Pierre 2 : création et vote du budget annexe, choix du régime fiscal et consultation passage caméra

M. le Maire donne lecture du projet de délibération joint dans les dossiers.
Il rappelle la nécessité de créer un budget annexe pour ce type d'opération, notamment pour le suivi des stocks (vente de terrains) et la gestion de la TVA.
Mme Jemin présente le budget pour l'année 2007 : 245.750 € HT
Adoption à l'unanimité : TVA pour le régime de vente des terrains, création du budget annexe et autorisation pour lancer la consultation du passage caméra.

➤ Recensement complémentaire

Suite à la présentation du précédent conseil où il avait été évoqué les conditions d'un recensement complémentaire, M. le Maire demande de délibérer sur la commande ou non de ce recensement.
Si ce dernier validait la population communale à + 3.500 habitants, ceci modifierait le mode des élections pour 2008. Il rappelle que le recensement de 2004, qui ne sera validé que début 2009, annonçait le passage du « cap des 3.500 ».
Ce recensement complémentaire ne concerne « que les logements neufs achevés depuis le 8 mars 1999 (dernier recensement) et les logements en chantier à la date du 1^{er} octobre 2007 ».
Pour bénéficier de ce recensement, les communes doivent remplir 2 conditions :

- augmentation de population (légal et fictive) de 15% ou plus depuis le dernier recensement.
- nombre total de logements neufs ou en chantier, depuis le dernier recensement, au moins égal à 25.

Le recensement complémentaire est à la charge de la commune.
Après différents échanges et en mesurant les conséquences, il est décidé, à l'unanimité d'engager ce recensement.

S'il est officialisé, pour janvier 2008, il servira de base au versement de la Dotation Globale de Fonctionnement.

M. le Maire demande à ses collègues de faire savoir autour d'eux que la commune cherche deux ou trois agents recenseurs. Important de se faire connaître rapidement !

➤ Salle de gymnastique – avenant négatif lot n°6

Adoption à l'unanimité pour le lot n°6 – Menuiseries intérieures bois – Entreprise SIGMA

Montant de l'avenant : - 455,90 € HT

M. le Maire est autorisé à signer l'avenant.

➤ Prolongement bail précaire – logement près de la Mairie

Suite à la délibération du mois de juillet proposant de mettre en location, par un bail précaire, pour raison d'urgence, ce logement pour une durée de 3 mois à compter du 1^{er} juin 2007.

M. le Maire propose de signer un avenant pour le prolonger de 3 mois, dans les mêmes conditions.

Adoption à l'unanimité.

➤ Poste transformateur – près château d'eau

Le Conseil est invité à autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un terrain, près du château d'eau, avec le SIEM pour la pose d'un poste transformateur.

Adoption à l'unanimité.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE et TOURISME

➤ Résultats du travail de la commission

Rapporteur : Michel Bourgeois

Travail de la commission : *Journal du Lion* (édition de septembre et préparation de celle de novembre) : le dossier central portera sur les différents accueils proposés dans le domaine de l'Enfance et de la Jeunesse – *Site Internet* (tableau de bord des visites) – *Mise en place d'une carte postale électronique et de la Newsletter* – *Nouveau visuel pour les enveloppes « prêt à poster »* - *Carte de vœux 2008* (préparation) – *Demande plaque commémorative* (demande fils de M. COCHARD) pour les nombreuses recherches historiques effectuées par son père sur la commune du Lion d'Angers : accord à l'unanimité.

⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT

M. Bonsergent communique le nombre de demandeurs d'emplois en juillet (43 hommes et 68 femmes) et en août (40 hommes et 69 femmes).

⇒ COMMISSION VOIRIE

➤ Rectificatif limite de parcelle B 1999 – rue H. et R. de Cholet

A l'unanimité, M. le Maire est autorisé à signer ce document rectificatif.

M. le Maire invite les membres de la commission VOIRIE à une prochaine réunion relative aux travaux du futur giratoire – Route d'Angers – le 11 septembre à 9H.

⇒ COMMISSION PATRIMOINE

M. Cadot donne quelques précisions concernant l'inondation du camping le 21 août dernier. Il remercie le personnel communal pour sa réactivité et la qualité du service.

M. le Maire informe qu'il a eu le soutien du Directeur du Comité Départemental du Tourisme de Maine et Loire.

Concernant les travaux de la salle de gymnastique, M. Cadot annonce que le complément du matériel sera installé début septembre et ensuite une réunion sera organisée avec les différents utilisateurs sur le site.

M. Cadot rappelle les dates pour le voyage des Maisons Fleuries : mercredi 12 septembre et dimanche 16 septembre.

⇒ COMMISSION URBANISME

M. Boisramé donne les dates de la prochaine enquête publique concernant la Révision du Plan d'Occupation des Sols : **24 septembre 2007 au 24 octobre 2007**. Le document qui paraîtra dans la presse a été joint dans les dossiers. Une réunion de la commission urbanisme devra être

programmée dans les 8 jours qui suivront la clôture, afin de se prononcer par rapport aux éventuelles observations du public.

M. le Maire invite les membres de la commission URBANISME à une prochaine réunion relative à la Révision du POS – le 10 septembre à 10H.

⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE

M. Perrault rappelle que sa commission ne s'est pas réunie depuis le dernier Conseil et que la prochaine commission se déroulera fin septembre.

⇒ QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire donne la parole à M. Fourmault, Président du Jumelage :
 - bilan positif du voyage des jeunes, cet été, en République Tchèque – 10 jours.
 - présence des jeunes au FORUM DES ASSOCIATIONS le 15 septembre à THORIGNE
 - arrivée de 120 étrangers (Allemands, Tchèques et Anglais) le mercredi 29 août vers 19H (pot d'accueil) – départ le dimanche 2 septembre – présentation du programme du séjour.
 - subvention importante perçue des organismes européens.

➤ M. le Maire informe le Conseil d'un travail élaboré actuellement au niveau des services, commune et communauté de communes, pour la mise à disposition du bâtiment du Complexe St Exupéry, où se déroulent les cours de musique. Ce dossier sera présenté au Conseil début octobre. Il doit être présenté au préalable au Conseil Communautaire, fin septembre. Une réflexion devra être menée concernant le maintien ou non de la sirène sur ce bâtiment.

M. le Maire fixe, avec ses Adjointes, les dates de réunions pour les prochaines commissions.

Clôture de la séance à 21 h 45.